

Politique

La Chaux rallume le débat sur l'autonomie villageoise

Les députés ont validé la mise sous régie du village où quatre municipaux ont claqué la porte. Echauffement politique préélectoral

Mathieu Signorelli

La Chaux est un simple petit village de 420 habitants tout au nord du district de Morges. Mais son avenir soulève de nombreuses craintes. Hier, les députés ont discuté de lui durant une heure et demie. Car, derrière le cas de La Chaux, se cache en réalité l'épineuse question de l'ingérence du pouvoir cantonal dans les affaires d'un village.

Après que quatre des cinq municipaux ont démissionné il y a plusieurs semaines, le Conseil d'Etat a placé le village sous régie. Il est désormais administré par un ancien préfet, et cette procédure a entraîné le débarquement immédiat du dernier municipal («24 heures» du 9 juin).

Finalement, les députés ont validé la solution du Conseil d'Etat, mais dans la douleur. Résultat du vote: 70 oui à gauche et au centre, 11 non (dont un socialiste) et 47 abstentions, quasi toutes à droite. Le débat a servi d'échauffement alors que débute le marathon électoral de trois ans, notamment avant les com-



Selon la conseillère d'Etat Verte Béatrice Métraux, le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que de mettre La Chaux sous régie pour trouver une solution rapide. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

munaux de 2016. D'autant plus que le dossier est géré par l'une des cibles favorites de la droite: la ministre Verte Béatrice Métraux, à la tête du Département des Institutions.

«Un bailli cantonal»

«Le Conseil d'Etat a été choqué par la démission de ces municipaux, ce qui a vidé les autorités de La Chaux de leur vitalité, a expliqué la magistrate aux députés. Nous n'avons pas eu d'autre choix pour prendre une décision rapide. Il ne s'agit pas d'une sanction vis-

à-vis du municipal non démissionnaire.»

Le Parti libéral-radical et l'UDC ont préféré s'abstenir. Leur but: ne pas cautionner la solution de l'Etat cantonal, tout en évitant d'annuler l'élection complémentaire du 28 juin. La plus virulente opposante est la libérale-radical Pierrette Roulet-Grin, ancienne préfète du Jura-Nord vaudois. «Le gouvernement aurait dû calmer le jeu avec doigté, estime-t-elle. Quand j'entends le mot régisseur nommé par le Conseil d'Etat, je me demande s'il ne s'agit pas d'un bailli.»

Le lobby des communes est le plus important du Grand Conseil, composé de dizaines de syndicats, de municipaux, de conseillers communaux et généraux. Mais à gauche, socialistes et Verts font une interprétation différente du cas de La Chaux.

C'est le cas du député Vert Raphaël Mahaim: «Estimer, comme le fait la droite, que l'Etat aurait dû intervenir en amont pour régler la situation de La Chaux est une réaction incompréhensible dans le débat sur l'autonomie communale.»

Le plan des carrières suscite encore la passion

Territoire

La précédente révision avait été houleuse. Celle-ci se fait dans un climat pacifié. Mais des débats chauds ont eu lieu sur les Grangettes et le Mormont

Le plan directeur des carrières avait été conspué il y a douze ans, lors de sa précédente révision. Jugé inabouti, le document avait tout juste passé la rampe du Grand Conseil.

Depuis, une prise de conscience a eu lieu, en particulier sur le pouvoir de nuisance des carrières et gravières pour l'environnement naturel comme humain. Au terme d'un débat pacifié mais tout de même nourri, le Grand Conseil a accepté hier en première lecture la nouvelle version du plan défendue par Jacqueline de Quattro.

Pour le socialiste Jean-Robert Yersin, président de la commission, les progrès sont patents: «Désormais, il existe beaucoup moins de contestation contre les gravières car les projets sont discutés en amont avec tous les partenaires.» Par ailleurs, les normes de protection de la nature en vigueur pour les quelque cent sites exploités ou potentiels sont montées en puissance. Des analyses multicritères ont été introduites.

Reste que du gravier est encore importé de France pour la construction, impliquant un cortège de camions qui pourrissent la vie de certaines localités. Or, le potentiel existe sur terre vaudoise pour combler tous les besoins de la construction. Mais à quel prix?

Les deux débats qui se sont engagés hier sur les Grangettes et le Mormont montrent les enjeux écologiques de ces exploitations.

Le Vert Olivier Epars, conservateur des Grangettes depuis vingt-cinq ans, a demandé que la fiche qui évoque une exploitation potentielle sur le lac à quelques mètres du rivage du site protégé soit supprimée. L'élus craint que l'extraction de gravier à cette hauteur ne contribue à accentuer une érosion déjà bien avancée.

Il a été soutenu par la gauche et une partie des Verts libéraux. A droite, l'UDC Jean-Luc Chollet a fait valoir que l'exploitation de cet endroit avait l'avantage de ne causer aucune nuisance sonore et que le gravier pouvait être transporté par voie lacustre. A l'issue d'un vote serré (64 contre 63 avec 3 abstentions), il a été décidé de ne pas retirer cette fiche. Ce résultat pourrait changer en deuxième débat.

Le Mormont, déjà partiellement protégé par l'inventaire fédéral des paysages, a aussi ému l'assemblée. En particulier la PLR Véronique Hurni, qui trouve «désastreux» que l'on continue de «saccager» ce site archéologique. Jean-Michel Dolivo, de La Gauche, a battu en brèche Holcim qui exploite l'endroit et compte étendre son activité: «Les dommages irréversibles sur le site resteront. Les compensations écologiques ne peuvent pas réparer les dégâts.»

Au final, le Grand Conseil a voté à 88 contre 21 le vœu de la commission soutenu par la conseillère d'Etat que la zone sommitale du Mormont ne puisse être touchée. **Lise Bourgeois**

Quel lieu d'origine inscrire sur sa carte d'identité?

Emotions

Les bourgeois d'une commune fusionnée devraient pouvoir choisir la mention de leur origine

«Heureux pays dont le parlement peut passer plusieurs heures à discuter ce qu'il faut inscrire dans une parenthèse.» Ce mot narquois est celui du conseiller d'Etat libéral-radical Philippe Leuba devant le Grand Conseil. Objet du débat: le lieu d'origine sur les cartes

d'identité des Vaudois. Les députés ont accepté hier à la presque unanimité de changer la règle actuelle, en votant l'entrée en matière pour modifier la loi sur les fusions de communes.

Exemple: un bourgeois d'Epesses, qui a fusionné avec quatre autres villages en 2011, doit faire inscrire «Bourg-en-Lavaux» sur sa carte d'identité, le nom de la nouvelle commune. Le Grand Conseil doit choisir entre deux options: «Epesses (Bourg-en-Lavaux)» ou «Bourg-en-Lavaux (Epesses)».



Maurice Neyroud
Député libéral-radical, bourgeois de Chardonne

La modification a pour origine un postulat du libéral-radical Maurice Neyroud. «Je suis un Neyroud de Chardonne et je veux le rester, explique-t-il. La question de l'origine préoccupe bon nom-

bre de Vaudois durant les débats passionnés autour des fusions. Garder ses origines est essentiel.»

L'histoire est avant tout émotionnelle plus que de juridique. «Inscrire la localité est plus respectueux de l'histoire et des sentiments des gens», estime le Vert Martial de Montmollin. Lui-même est originaire de Montmollin (Neuchâtel), fusionné pour former la commune de Val-de-Ruz.

La suite des débats aura lieu probablement la semaine prochaine. **M.SL**

En bref

Loi sur les avocats Troisième et dernier débat

La loi sur le métier d'avocat est enfin sous toit. Ce texte avait longtemps occupé les députés juristes du Grand Conseil au grand dam de certains autres qui ne cachaient pas s'ennuyer un peu. Hier un troisième débat a porté sur le nombre d'années que doit avoir accompli un avocat avant de pouvoir former un stagiaire. Le Grand Conseil a hésité entre cinq et sept ans au cours des deux premières lectures. Au final ce sera sept ans, comme le proposait au

départ le Conseil d'Etat. Cela représente deux ans de plus qu'actuellement. **L.BS**

Fusions Neuf communes mariées

Le Grand Conseil a adopté deux décrets pour entériner deux fusions de communes. La première est Jorat-Mézières (2265 habitants), qui réunit Carrouge, Ferlens et Mézières. La seconde est Lucens (3924 habitants), qui réunit Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens, Lucens et Sarzens. **M.SL**

PUBLICITÉ

24heures

24 TERROIRS

Samedi 20 juin 2015

La balade 24 Terroirs, c'est la découverte d'un domaine viticole de renommée membre de l'Association Clos, Domaines & Châteaux

Valeyres-sous-Rances Arrivée et départ du Domaine du Manoir

La balade dure environ 3h en comptant les haltes dégustations chez les différents producteurs.

Les dégustations en chemin

- Les délicatesses de bœuf à l'Ancienne d'Ann et Laetitia de The AB Pastrami&Co
- Les Fromages de Steve Berger de la Fromagerie Berger à Orbe
- Les verrines salées de L'Auberge à Baulmes préparées par Christiane Martin

Entrée offerte pour la visite du site des Mosaïques se trouvant sur le chemin entre 13h30 et 17h00

Au Domaine

Une dégustation des Crus du Domaine du Manoir couplée au chocolat de Michaël Randin d'MR Chocolat vous sera proposée. Dégustation de bières à l'Ancienne de la Brasse-Mortier de Romainmôtier proposée par Fabrice Tournelle

INSCRIPTIONS:

Prix: abonnés Fr. 35.-, normal Fr. 40.-, gratuit pour les enfants de 0 à 12 ans, Fr. 10.- pour les enfants de 12 à 16 ans. Inscriptions et conditions sur baladesgourmandes.24heures.ch



En partenariat avec:
GLOS
DOMAINES
CHÂTEAUX
LA NOBLESSE DES VINS SUISSES